



RÈGLEMENT DU RELAIS DES LÉGENDES

2026

Ce règlement a été élaboré dans le but d'assurer le bon déroulement du relais des légendes organisé le samedi 20 juin 2026 par l'Association Sportive Athlétique Club Clermontois.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, il s'engage à en accepter et respecter toutes les clauses.

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au vendredi 11 Juin 2026.

Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site <https://www.athletic-club-clermontois.fr/>.

- **Article 1 : organisateur**

Athlétique Club Clermontois 7 rue du Général Pershing 60600 CLERMONT

- **Article 2 : Date, horaires, circuits, parking.**

- Le relais des légendes aura lieu le 20 juin 2026
 - départ à 13h, la course sera arrêtée au-delà de 18h
 - le départ et l'arrivée se feront au parc du châtelier 60600 Clermont de l'Oise
- **Vestiaires, Consigne :** Pas de vestiaires, ni consigne.
- **Parking :**
 - Les participants pourront se garer dans les rues sans gêner la circulation. les parking de la place mendés France et du " CAL du Clermontois "étant à proximité, pourront être utilisés.
- Le nombre de places étant limité, privilégiez le covoiturage.

- **Circuit**

- Le parcours est principalement sur les chemins.
- Le tracé est très exigeant, il est conseillé à chacun la plus grande vigilance dans la gestion de son effort.
- Dénivelé positif (à titre indicatif) : 2 km : D+ 100 m soit un D+ total d'environ 2000 m pour les 44 km



Cette épreuve est chronométrée et consiste en un relais Marathon effectué par des équipes de 6 athlètes sur une distance de 42 + 2 km.

- **Article 3 – Déroulement des épreuves :**

- Le Relais des légendes de l'AC Clermontois se dispute avec des équipes comportant 6 relayeurs.
- Chaque équipe peut être mixte, ou non.

- Une équipe peut comprendre des participants de différentes catégories d'âge à partir de la catégorie des cadets (nés en 2010 et avant).
- Chaque participant ne peut faire partie que d'une seule équipe.
- Les athlètes devront se relayer à chaque boucle de 2km.
- Un même athlète ne pourra pas réaliser plus de 5 relais et ne devra pas réaliser 2 relais de suite.
- En cas de participation d'un participant à plus de 5 relais dans une même équipe ou dans des équipes différentes, la ou les équipes en cause seraient immédiatement disqualifiées.
- Les relais s'effectuent impérativement dans les zones de relais correspondant aux numéros de dossard de l'équipe.
- Le relais s'effectue par la transmission d'un témoin muni d'une puce (fourni par l'organisation). Ce témoin est à rendre à l'organisation une fois la ligne d'arrivée franchie.
- En cas d'abandon sur le parcours, le témoin est à remettre au juge ou membre de l'organisation le plus proche du lieu d'abandon de la course.
- Le dernier relayeur du marathon effectue la boucle complète puis il est rejoint par le reste de l'équipe pour réaliser une dernière boucle tous ensemble, amenant le total à 44 km (marathon 42 km + 2 km de plaisir partagé)
- Chaque participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète correspondant à son relais avant de passer le témoin ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non-respect de cette règle entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe.

- **Article 3 : Conditions d'inscription (Distance - Catégories - Tarif)**

- **Catégorie d'âge**

- 44 km relais : Les boucles étant de 2 km, les catégories Cadet(te) à Master (à partir de 2010) sont autorisées avec un maximum de 5 boucles par athlète pour la catégorie cadet(te).

- **Relais chronométré**

P.P.S. et Licences sportives :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit d'une licence sportive F.F.A. (Athlé Compétition, Running, Entreprise, Pass Running), en cours de validité le jour de la manifestation.

- Soit d'un P.P.S. (Parcours de Prévention Santé), datant de moins de trois mois à compter de la date de la manifestation. (<https://pps.athe.fr>).

- **Inscriptions**

Les inscriptions se feront uniquement par internet via le site de notre partenaire (paiement sécurisé par CB). Jusqu'au 18 juin 2026 à 23:59:00

AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE

- **Tarif de l'équipe relais**

- **relais marathon** : 120 € par équipe + frais de plateforme d'inscription en ligne

- **Remboursement**

Chaque engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation.

- **Article 5 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de la MAIF via la FFA pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être responsable en cas d'accident ou défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

- **Article 6 : Sécurité**

La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, l'association Croix rouge Française assure les secours avec des moyens logistiques nécessaires. Les services du SDIS 60 et la gendarmerie seront avertis de l'événement.

- **Article 7 : Chronométrage et dossard**

- **Chronométrage**

Le chronométrage se fera électroniquement par puce pour les courses .

Un témoin sera muni d'une puce électronique, permettant d'enregistrer le passage du concurrent et de déterminer le classement général de l'équipe ainsi que les classements par catégorie.

Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant et correctement attaché par des épingles ou porte-dossard.

- **Revente ou cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- **Retrait des dossards**

Le retrait des dossards se fera sur présentation d'une pièce d'identité.

- Le jour de la course :
 - Samedi 20 juin de 10h à 12h30 au parc du châtelier

Attention, pour les dossiers incomplets, aucun dossard ne sera remis.

- **Article 8 : Classement et récompense**

Chaque concurrent recevra une médaille de la course.

Des coupes seront offertes aux participants des trois premières équipes féminines, Masculines et Mixtes.

- **Article 9 : Charte du coureur**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

- **Article 10 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, pris à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

- **Article 11 : Annulation, intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, en cas de force majeure (intempéries, pandémie.) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions (sauf frais du prestataire).

- **Article 12: Éco-Responsabilité**

Le “Relais des légendes” se veut exemplaire en termes d’éco-responsabilité.

Aussi nous invitons nos coureurs à bien vouloir :

- Ne pas jeter vos déchets au sol (tube de gel énergétique et emballages divers) ;
- Respecter l’environnement (faune, flore, ...) tout au long du parcours ;
- Privilégier le covoiturage pour se rendre sur l’événement ;
- S'inscrire en ligne.

Annexe 1

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

Demeurant :

Agissant en qualité de : père mère tuteur/tutrice

Autorise mineur(e) nommé(e) ci-dessous :

Nom :

Prénom :

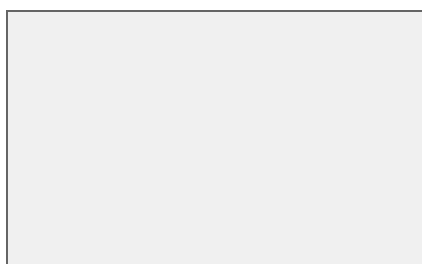
Né(e) le :

À participer au Relais des légendes qui se déroulera le **20/06/2026**.

Fait à :

Le : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Signature du Responsable Légal

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the signature of the legal representative.